



**TRANSFERT DE TITRE DE PROPRIETE D'EQUIPEMENTS
DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**

Titre du Projet : Appui aux Consultations Nationales sur le Processus et les Mécanismes de la Réconciliation Nationale en Guinée (CONARGUI, GIN-00089081)

LE PRESENT ACCORD, fait en ce jour 24 avril 2018, est relatif au transfert d'équipement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), au Gouvernement de la République de Guinée, à travers le Secrétariat Général des Affaires Religieuses.

Par le présent accord, le Secrétariat Général aux Affaires religieuses accepte la pleine propriété du véhicule, tel que spécifié en annexe, d'une valeur résiduelle de **Vingt-trois mille quatre soixante-six dollars américains (23 466 USD)**.

Le véhicule ainsi transféré représente l'appui du PNUD au Secrétariat Général aux Affaires Religieuses, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en Guinée. Le transfert de titre est limité à l'utilisation exclusive de cet équipement dans le cadre des activités dudit projet.

Le transfert du véhicule est fait en conformité avec les règles et procédures financières du PNUD, le manuel d'achats de biens et services et les directives en termes de gestion de matériel.

EN FOI DE QUOI, le PNUD et le Secrétariat Général aux Affaires Religieuses, à travers leurs représentants pleinement désignés, ont signé le présent accord.

Pour le Secrétariat Général aux Affaires Religieuses

Pour le PNUD

Nom: Ali Jamal Bangoura

Titre : Secrétaire Général

Signature :

Date : 23/04/2018



Nom : Lionel LAURENS

Titre : Directeur Pays

Signature :

Date : 18/04/2018





FICHE D'IDENTIFICATION DU VEHICULE

Marque :	TOYOTA
Type :	HILUX
Série de Type :	87021
N° de Châssis :	AHTFK22G-70308721
Puissance :	11CV
Source d'énergie :	GASOIL
Kilométrage à la remise :	38758
Numéro d'immatriculation :	PNUD AT 2124

93

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

DIRECTION DU PROTOCOLE

DIRECTION NATIONALE DES
TRANSPORTS TERRESTRES

N° 6011 / MAEGE/DNP/SDIPD/SPD/2014

ATTESTATION D'IMMATRICULATION

Nous soussignés, Messieurs, le Chef de la Division des Immunités et Privilèges Diplomatiques du Ministère des Affaires Etrangères et le Chef du Suivi du Parc Automobile du Ministère des Transports, certifions que le véhicule dont la description suit :

Genre : **VEHICULE SERV**

Source d'Energie : **GASOIL**

Marque : **TOYOTA**

Puissance : **11CV**

Type : **HILUX**

Série du Type : **87021**

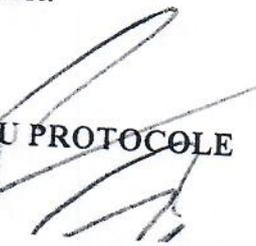
Appartenant à : **REPRESENTATION DU PROGRAMM DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

Est en immatriculation sous le Numéro :

PNUD-AT-2124

Toute mutation (cession, vente, transfert, mise à la consommation) ou réexportation doit être soumise au préalable à l'appréciation de l'Administration du Ministère des Affaires Etrangères (Direction du Protocole).

En foi de quoi, la présente **ATTESTATION** est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.


LE DIRECTEUR DU PROTOCOLE

Conakry, le 06/11/2014

LE CHEF DE SERVICE SUIVI
DU PARC AUTOMOBILE